



FFBad

Fédération Française
de Badminton

GUIDE DE REPRISE DU BADMINTON EN SALLE

Mesures sanitaires / **9 septembre 2020**

PLAN DE REPRISE

Depuis le 15 juin, début de la phase 3 du déconfinement, TOUS les équipements sportifs couverts peuvent ré-ouvrir. Naturellement, leur réouverture doit se conformer aux protocoles sanitaires élaborés par le Ministère chargé des Sports.

L'accueil des publics et la pratique du badminton devront respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur :

- Dans les équipements sportifs couverts comme ceux de plein air, lorsque la pratique sportive est organisée (club, association, éducateur), le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives sera impératif entre les pratiquants.
- Application des gestes barrières.
- Pas de contact entre les pratiquants.
- Port du masque obligatoire dans tous les espaces en dehors du terrain.

La FFBaD s'est voulue pédagogue pour accompagner cette reprise. En plus du respect strict des gestes barrières édictés par le gouvernement, la FFBaD a rédigé un protocole précis pour pouvoir rejouer au badminton en salle.

Le ministère des sports a communiqué en cette période de rentrée, avec la sortie d'un guide complet de reprise de l'activité disponible [ICI](#).

Autres guides accessibles :

- [Fiche rentrée - Protocole sanitaire](#)
- [Fiche rentrée - Accueil du public](#)
- [Fiche rentrée - Pratique sportive](#)

À RESPECTER ET À FAIRE RESPECTER

À télécharger [ICI](#)

REPRISE DU BADMINTON

La pratique du badminton est de nouveau possible dans tous les équipements sportifs couverts (sauf en Guyane et à Mayotte). La FFBaD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



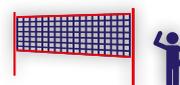
LE LIEU DE PRATIQUE



Respect des règles de distanciation sociale de 1 mètre minimum en dehors du court.



Port du masque obligatoire en dehors du jeu, pour toutes les personnes de 11 ans et plus.



Si besoin de monter un filet, de tracer des lignes, une seule personne s'en occupe en portant des gants.

AVANT DE JOUER



Chacun arrive avec son propre matériel (raquette, gourde, gel hydroalcoolique).



Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant et après avoir joué.

SUR LE TERRAIN



Port du masque non obligatoire pour les pratiquants et recommandé pour l'entraîneur principal.



Pas de serrage de mains avant ou après la partie.



Remplacer les gestes de convivialité (serrage de mains, etc) par un geste avec la raquette.

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.

www.ffbad.org

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PLAN DE REPRISE

CONSEILS PRATIQUES

LES DEVOIRS DU CLUB

- Organiser l'espace et les terrains afin de respecter les distances de sécurité.
- En lien avec la direction de la salle, prévoir un sens de circulation : si l'installation le permet privilégier une entrée et une sortie différente ; en tout état de cause on ne se croise pas ;
- Les vestiaires collectifs peuvent ouvrir dans le respect des mesures d'hygiène (port du masque obligatoire et distanciation physique d'1 mètre, sauf dans le cas où le port du masque n'est pas possible : la douche) ;
- Désinfecter régulièrement les sanitaires et mettre à disposition obligatoirement du savon pour le lavage des mains ou des serviettes jetables ou proposer un séchage mécanique ;
- Désinfecter régulièrement les parties techniques de la salle

INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL

- Seul le responsable est autorisé à toucher le matériel (filets, lignes), pour l'installation et le rangement. Il est impératif qu'il se lave bien les mains, avant et après, porte des gants jetables et un masque pour ce faire.
- Si vous fournissez les volants, celui qui les distribue doit préalablement se laver les mains.

GEL HYDROALCOOLIQUE

- Chacun doit apporter son propre gel.
- Le club doit, aussi, en mettre à disposition.

PORT DU MASQUE ET DÉPLACEMENTS

- Le port du masque est obligatoire en dehors des terrains dans l'ensemble de la salle
- Le port du masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières.
- L'affiche du port du masque obligatoire est disponible [ICI](#).
- Les déplacements à l'intérieur de la salle devront être limités au maximum
- Les rassemblements de groupe de plus de 10 personnes doivent être évités

GESTES BARRIÈRES

- Affichage sur le site de pratique de manière visible et lisible des consignes sanitaires et le rappel des gestes barrières. Les supports de communication sont disponibles [ICI](#)
- Affichage de la fiche conseil faite par la FFBaD (voir page 3)

PROCÉDURE EN CAS DE CAS POSITIF COVID

QUE FAIRE ?

Un dirigeant, joueur etc. du club vous informe qu'il a été testé positif au Covid.

1. J'invite ce dirigeant, joueur etc. à rester chez lui et à éviter les contacts avec d'autres personnes.
2. Je l'invite à prendre attache avec son médecin traitant.
3. Je préviens l'ARS de mon département.
4. Avec l'aide de l'ARS j'identifie les « cas contacts à risque ».
« Toute personne :
 - Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
 - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
 - Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
 - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
 - Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université). »
5. Je préviens les cas contacts identifiés et je les invite à prendre attache avec leur médecin traitant, à rester chez eux et à éviter les contacts avec d'autres personnes. Je leur indique qu'ils doivent se faire tester 7 jours après le dernier contact avec la personne malade.
6. Je leur indique qu'ils peuvent se faire tester dans le laboratoire de leur choix ou dans les centres de dépistage de leur choix <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>. Les tests PCR sont totalement pris en charge par l'assurance maladie et ne nécessitent pas de prescription d'un médecin.

VALIDITE DU PRESENT PROTOCOLE

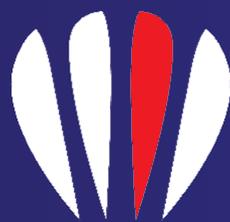
MAJ 09/09/2020

Ce protocole est susceptible d'évoluer au gré de la situation sanitaire nationale et territoriale et des décisions gouvernementales et fédérales qui en découleront.

Nous espérons que celui-ci vous permette et permette à vos joueurs de reprendre une activité la plus satisfaisante possible avant nous l'espérons une reprise normale. Restez à jour en suivant des sources crédibles et officielles telles que le gouvernement, le ministère des sports et la Fédération, pour pouvoir adapter votre activité en toute sécurité et tenir vos bénévoles et licenciés informés.

Aussi, nous vous encourageons également à maintenir un rapport régulier avec les autorités publiques locales compétentes, ainsi qu'avec votre Comité départemental et votre Ligue, pour un bon accompagnement de la reprise de vos activités.

Pour vous informer un seul site de référence : www.ffbad.org



FFBad

Fédération Française
de Badminton